

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 AVRIL 2018



CASGBS

Arnaud Pericard regrette l'acharnement à faire échouer l'intercommunalité

Le Tribunal administratif de Versailles, dans un jugement rendu le 19 avril, a annulé l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant sur le périmètre de l'intercommunalité. La Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) créée le 1^{er} janvier 2016, perdra donc toute existence juridique en avril 2019, date à laquelle l'annulation prendra effet.

Le maire de Saint-Germain-en-Laye regrette ce qui a été jugé, lors de l'audience, comme un "**suicide administratif**" incompréhensible pour les administrés.

En effet, ce sabordage vient mettre un coup d'arrêt à toutes les tentatives de créer, collectivement, une dynamique sur les compétences de l'intercommunalité. Si l'expression de regrets par certains élus, en 2015, avait un

sens, ce combat n'en a plus aujourd'hui alors que nous avons adopté il y a peu un Projet de territoire et que le budget vient d'être voté. Cet acharnement à déconstruire notre intercommunalité est d'autant plus regrettable qu'il y a tout lieu de croire que l'Etat mettra tout en oeuvre pour maintenir ce périmètre. Il ne restera alors que le souvenir des paroles échangées et donc une plus grande difficulté à bâtir ensemble une politique pour notre territoire. Les administrés, qui nous ont fait confiance pour œuvrer, seront en droit d'exprimer leur déception.

Aussi, nous espérons que le nouveau Préfet des Yvelines formera un appel de cette déci-

sion et que le président de la CASGBS saura trouver, aux côtés de l'Etat, les moyens de sortir de cette situation. Une situation qui **abîme la confiance des électeurs**, la crédibilité des élus et l'image de notre territoire auprès de nos partenaires.

Nous avons de véritables **craines sur l'avenir de certains dossiers** pendant cette année dont on imagine mal qu'elle puisse être utile. Qu'en sera-t-il du projet de **déchetterie** intercommunale si attendue par nos administrés ? La CASGBS sera-t-elle crédible pour restructurer notre réseau de bus ? Qu'en sera-t-il des investissements votés lors de l'examen du budget 2018 ? Y aura-t-il encore une politique économique à destination des entreprises et des entrepreneurs ?

Nous espérons qu'avec sagesse et en responsabilité l'Etat et le président de la CASGBS feront émerger une solution rapidement.

Saint Germain
bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rappel des dates clés :

- 4 mars 2015 : arrêté du préfet de région d'Ile-de-France adoptant le schéma régional de coopération intercommunale.
- 24 décembre 2015 : arrêté des préfets des Yvelines et du Val d'Oise sur le périmètre de la CASGBS.
- 1^{er} janvier 2016 : création de la CASGBS.
- 24 février 2016 : requête de la CASGBS pour faire annuler l'arrêté préfectoral.
- 19 avril 2016: annulation par le Tribunal administratif de Versailles de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015.



CONTACTS

Attaché de presse

Timothé POULAIN
timothe.poulain@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 81

Responsable de la communication

Nathalie GRÉGOIRE
nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 83